

Feuille de route Hauts-de-Garonne

Ces priorités territoriales sont issues des bilans / diagnostics des pactes 2015-2021 et des schémas départementaux en cours. Elles affirment la volonté du Département de travailler avec les acteurs dans un dialogue ouvert, sur des politiques communes, impliquant une démarche d'animation territoriale renforcée.

Ces priorités ont l'ambition :

- ▶ **D'agir** collectivement pour accélérer les transitions écologiques et sociétales indispensables face à l'urgence climatique, en prenant en compte les besoins des plus vulnérables.
- ▶ **D'impulser** de nouvelles démarches de coopération entre acteurs et de favoriser la participation citoyenne.
- ▶ **De poursuivre** le déploiement des modes de faire sur mesure (faire avec / aller vers / innover), de prendre en compte l'économie sociale et solidaire et les dynamiques d'innovation sociale.

1.

Agir pour la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun en améliorant l'accès aux droits fondamentaux

- ▶ Renforcer la coordination et la lisibilité en matière d'**accompagnement social** par plus de coopérations avec les CIAS, les France services, et par une plus grande mise en réseau des CCAS.



2.

Agir pour un aménagement équilibré et raisonnable des territoires, avec des équipements et services répondant aux besoins des Girondin.e.s

- ▶ Mettre en œuvre le **schéma local des mobilités des Hauts-de-Garonne** à travers une contractualisation Département / communautés de communes, dans une logique d'articulation des politiques publiques au niveau le plus local, en lien avec les projets de RER métropolitain et gares (maîtrise d'ouvrage départementale exemplaire, interconnexion des PDIPR des communautés de communes concernées + connexion avec le GR métropolitain, contribution des communautés de communes à la plateforme mobilités, mise en lien avec les projets en cours - canal des 2 mers, pistes cyclables...).
- ▶ Soutenir la programmation d'équipements structurants en partenariat avec les communes et EPCI dans le cadre des **projets de renouvellement urbain**.

3.

Agir pour la transition écologique au bénéfice de tous

- ▶ Contribuer aux **projets de parcs métropolitains** et aux **projets de valorisation d'espaces** (vallées de la Pimpine, du Gua, de la Laurence...) en mobilisant les outils de protection des espaces naturels et en démultipliant les projets d'éducation-sensibilisation à l'environnement.
- ▶ Face aux **enjeux hydrauliques** encore trop peu pris en compte dans les projets d'aménagement, mobiliser l'ingénierie départementale le plus en amont possible.